

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04 73 39 50 31
mairie@authezat.fr

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2024/020 du 14 mai 2024**

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 09**

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yves CHAMBON, maire par intérim.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 03 mai 2024.

Présents : Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Ornella MIMY, Christelle REUGE ;

Excusés : Madame Isabelle DE ARAUJO, Messieurs Julien LACOUR, André FEUNTEUN.

Procurations : de Madame Isabelle DE ARAUJO à Monsieur Yves CHAMBON, de Monsieur André FEUNTEUN à Madame Ornella MIMY ;

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane KIHÉLI.

OBJET :

**Syndicat intercommunal
du Charlet**

**Délégation de
compétences
eaux usées**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 2007 modifié établissant les statuts du SIVOM du Charlet ;

Considérant l'échéance du transfert obligatoire de compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026 soit à la communauté de communes soit à un syndicat intra-communautaire,

Considérant que la commune d'Authezat est adhérente au SIVOM du Charlet pour «l'étude, la réalisation et la gestion de collecteurs intercommunaux d'assainissement et d'une station d'épuration intercommunale» ;

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 17/05/2024.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 17/05/2024.

Le Maire, Yves CHAMBON.

Le secrétaire de séance,
Stéphane KIHÉLI.

Monsieur le maire par intérim propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer pour le service assainissement de la commune au SIVOM du Charlet

A l'unanimité, après délibération, le Conseil municipal :

- demande l'adhésion du service «assainissement» de la commune d'Authezat, au SIVOM du Charlet dont le siège est situé à La Sauvetat à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- charge Monsieur Yves CHAMBON, Maire par intérim de soumettre la présente demande à Monsieur le Président dudit syndicat ;
- autoriser Monsieur le Maire par intérim à signer tous documents concernant l'adhésion ci-dessus mentionnée.